

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES
SOUTERRAINES, DE SURFACE ET AÉRIENNES

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

1. Les travaux consistent en la réfection ou la construction des infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes et peuvent comprendre des travaux d'aménagement ou tout autre ouvrage connexe.

Ces travaux peuvent nécessiter des acquisitions de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

2. Les travaux sont localisés à divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût des travaux décrits à l'article 1 est estimé à 15 000 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 15 000 000 \$

CHAPITRE II

REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION D'AQUEDUC

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

4. Les travaux consistent à remplacer une partie des conduites principales d'adduction d'aqueduc en fonte grise ainsi qu'à réaliser les ouvrages connexes. Les travaux incluent la mécanique de procédé, l'instrumentation et les contrôles des conduites d'adduction d'aqueduc.

Des travaux de réfection d'infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes peuvent s'ajouter au programme à réaliser dans les limites du chantier.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

5. Les travaux sont localisés sur le parcours des conduites d'adduction qui relie le lac Saint-Charles au réservoir d'eau potable des plaines d'Abraham.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux décrits à l'article 4 est estimé à 8 100 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 8 100 000 \$

CHAPITRE III

RIVIÈRE LORETTE – TRAVAUX CORRECTIFS

SECTION I

DESCRIPTION DES TRAVAUX

7. Les travaux consistent à réaliser des interventions sur des cours d'eau et des travaux de construction, reconstruction et de modification d'infrastructures municipales d'aqueduc, d'égouts, et de voirie et autres travaux connexes afin de corriger ou d'améliorer les performances fonctionnelles de ces réseaux.

Ces travaux peuvent également nécessiter l'acquisition de terrains ou de servitudes.

SECTION II

LOCALISATION DES TRAVAUX

8. Les travaux, de responsabilité d'agglomération, sont localisés en divers endroits et tronçons de rue dont les infrastructures relèvent de la compétence de l'agglomération.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

- 9.** Le coût des travaux décrits à l'article 7 est estimé à 2 600 000 \$.

Sous-total du chapitre III : 2 600 000 \$

TOTAL : 25 700 000 \$

Annexe préparée le 23 décembre 2010 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie